



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du
30 janvier 2025

P.J. : Diaporama présenté en séance

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Relevé des échanges

La réunion du comité de pilotage (COFIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le jeudi 30 janvier 2025 à 14h30. La liste des participants est en annexe 1. Le relevé des échanges est présenté en annexe 2.

Ce compte-rendu, incluant le diaporama présenté en séance, la liste des participants et le relevé des échanges, est consultable sur le site suivant : <https://nappe-dalsace.fr/>

L'ordre du jour de la réunion était :

1. Retour sur les réunions des 3 comités de suivi locaux
2. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites
3. Échanges

Annexe 1

Liste des participants au comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 30 janvier 2025

Préfecture du Haut-Rhin :

- Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur Jean-Hubert COUR, chef du bureau des affaires communales et de l'appui territorial à la sous-préfecture de Mulhouse,
- Monsieur Etienne SPETTEL, Chef du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- M. Joël ROBERT, chef du bureau des enquêtes publiques et des installations classées,
- M. Jean-Philippe ROUX, adjoint au chef du bureau des enquêtes publiques et des installations classées,

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur Loïc LUISETTO, sous-préfet,
- Monsieur Régis ROHR, secrétaire général,

DREAL Grand Est :

- Madame Ophélie JAMAIN, SPRA,
- Madame Véronique ANTONI, SPRA,

ADEME Grand Est :

- Madame Céline ZEISSLOFF, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Franck LEMOING, Chef de projets sites et sols pollués,
- Madame Marine DEJEAN, cheffe de projets sites et sols pollués,

AMO de l'Ademe pour le site PCUK Wintzenheim

- Monsieur Claude MULLER

ARS Grand Est :

- Madame Amélie MICHEL

DDT du Haut-Rhin :

- Monsieur Philippe GEROMETTA, chef du STRS,
- M. Sébastien JOUANIC, SEEN, chef du BEMA,

Collectivités :

- Madame Christelle LEHRY, Conseillère régionale, Conseil régional,
- Monsieur Pierre LAMY, responsable service de l'eau unité sud, CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur Christian DORSCHNER, Maire, Mairie de Wingen-sur-Moder,
- Monsieur Sylvain CUNRATH, adjoint au maire de Wingen-sur-Moder,

Parlementaires :

- Monsieur Ludovic HAYE, Sénateur du Haut-Rhin,
- Monsieur Hubert OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,
- Madame Mathilde THUET, cheffe du cabinet de M. OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,
- Monsieur Marc BOUCHÉ, suppléant de la députée Brigitte KLINKERT,

- Madame Julie ZECH, collaboratrice parlementaire du sénateur Christian KLINGER,
- Monsieur Jules FERON, collaborateur parlementaire de la sénatrice Sabine DREXLER,
- Monsieur Auguste OTT, collaborateur parlementaire de la sénatrice Patricia SCHILLINGER,

Associations :

- Madame Christelle LEHRY, Conseillère régionale, présidente de l'Aprona,
- Madame Camille GELEY, Aprona,
- Monsieur Didier THALINGER, Trésorier de l'association Tiefenbach environnement,
- Monsieur Dominique KLEIN, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Yann FLORY, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Jean-Louis PFENNIG, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Jean-Claude URING, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg,
- Monsieur Charles KRETZ, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg,

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame Cécile LE MOING

Excusés :

Etat :

- Monsieur Julien LE GOFF, sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur Christophe PIEGZA, ARS,

Collectivités :

- Monsieur Franck LEROY, Président de la région Grand Est,
- Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération et Maire de Colmar,
- Monsieur Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace agglomération,
- Monsieur Serge NICOLE, Maire, Mairie de Wintzenheim,
- Monsieur Dominique HEROLD, adjoint au maire de Wintzenheim,
- Monsieur Vincent HAGENBACH, maire de Richwiller,

Parlementaires :

- Monsieur Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin,
- Madame DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Madame KLINKERT Brigitte, Députée du Haut-Rhin, Circonscription 1,
- Monsieur HETZEL , Patrick Député du Bas-Rhin, Circonscription 7,
- Monsieur KERN Claude, Sénateur du Bas-Rhin,
- Monsieur Bruno FUCHS, Député du Haut-Rhin, circonscription 6,
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin,
- Monsieur André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin,
- Madame Elsa SCHALCK, Sénatrice du Bas-Rhin,
- Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Monsieur Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin, Circonscription 9,

Associations :

- Monsieur Jean-Paul ROTH, président de l'association Tiefenbach environnement

Annexe 2

Relevé des échanges du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 30 janvier 2025

La réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le 30 janvier 2025 et a débuté à 14h30. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion et apporte les informations suivantes :

- Cette réunion est la cinquième réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace
- Pour rappel, ce COPIL fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle lui demande, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace afin de partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :
 - PCUK à Wintzenheim (68)
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)
 - Abt à Richwiller (68)
- Lors du premier COPIL du 30 avril 2021, il avait été convenu de mettre en place des comités de suivi locaux (CSL) pour chacun de ces sites. Ceux-ci se sont tenus aux dates suivantes :
 - PCUK Wintzenheim (68) : le 8 juillet 2021, le 13 décembre 2021, le 14 octobre 2022, le 12 octobre 2023, le 16 septembre 2024 et le 30 janvier 2025 ;
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder : le 6 juillet 2021, le 23 novembre 2021, le 24 novembre 2022, le 5 décembre 2023 et le 20 décembre 2024 ;
 - Abt à Richwiller (68) : le 6 juillet 2021, le 3 décembre 2021, le 14 septembre 2022 et le 6 décembre 2023 ;

M. le préfet souhaite définir ce jour des éléments concrets pour l'avenir de ces sites et ainsi se maintenir dans les termes de la lettre de mission qui lui a été confiée le 16 février 2021.

1. Retour sur les dernières réunions des comités de suivi locaux

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar-Ribeauvillé, précise que pour le site de PCUK Wintzenheim, deux CSL ont été organisés ces derniers mois.

Lors du CSL du 16 septembre 2024, il a notamment été présenté par ATMO Grand-Est les 1ers retours sur les analyses en cours en matière de qualité de l'air extérieur. Aucune anomalie sur le site n'est à relever. L'étude va se poursuivre jusqu'en juin 2025 et va permettre de couvrir la réalisation des investigations sur le site PCUK (cf. études préparatoires).

Au CSL du 30 janvier 2025 matin, la présentation du groupement retenu pour réaliser les études préparatoires a été faite. Le bureau d'études EnvirEausol pilote ce groupement, qui comprend des entreprises spécialisées dans les domaines suivants : sites et sols pollués, travaux de dépollution, essais de faisabilité en matière de dépollution, hydrogéologie, géotechnique, gestion de complexes étanches.

Les travaux vont porter principalement sur des sondages, afin de déterminer le sous-sol et des forages d'une profondeur de 17 mètres, afin d'analyser tout ce qui se trouve dans le sous-sol et de caractériser exhaustivement la nature et l'extension spatiale de la pollution dans les milieux (sols, eaux souterraines et éventuellement gaz du sol).

Ces études préparatoires sont nécessaires, afin de préparer au mieux la maîtrise d'œuvre et les travaux de dépollution, lesquels démarreront en 2028.

Il faut noter que les meilleures techniques disponibles sont mises en œuvre, pour éviter au maximum les désagréments et ce dès la phase d'études. Le chantier sera systématiquement sécurisé et surveillé.

M. le député OTT souhaite savoir s'il peut être désigné membre du CSL PCUK Wintzenheim.

M. le préfet répond favorablement à sa demande.

Pour le site Munsch-Gulden, M. le sous-préfet de Saverne précise que le dernier CSL s'est tenu le 20 décembre 2024.

Ce CSL a été l'occasion de faire le point sur les évolutions intervenues en 2024 et les perspectives.

Pour les eaux superficielles, le panache en solvants chlorés se maintient en direction de la Moder sans toutefois affecter la rivière.

Pour les gaz des sols, les résultats des investigations montrent la présence, comme attendu, de concentrations importantes en solvants chlorés à proximité immédiate du site. Il est toutefois important de noter que les concentrations quantifiées au droit du piézair PZA1 (historique) sont moins importantes que celles mesurées en 2019.

Concernant les eaux souterraines, le réseau de surveillance a été renforcé par le rajout de 6 piézomètres.

Concernant les études de préparation des futurs travaux, le bureau d'études EnvirEauSol a été choisi pour la réalisation d'une étude globale de type " Mise à jour du plan de gestion et réalisation d'un plan de conception des travaux (PCT) ".

Cette étude est programmée sur 24 mois et mobilisera différents corps de métiers inclus dans le groupement piloté par EnvirEauSol.

Les travaux débuteront en 2028.

M. le maire de Wingen-sur-Moder fait part de sa satisfaction quant à l'avancée de ce dossier. Tout se passe très bien avec les services de l'Etat et l'ADEME.

Pour le site Abt, M. Jean-Hubert COUR indique que le dernier CSL a eu lieu en décembre 2023.

Pour ce site, c'est un usage industriel avec maintien du bâti qui a été retenu.

Deux arrêtés préfectoraux ont été pris en août 2024. Le dossier de consultation pour la réalisation d'un diagnostic environnemental complémentaire et d'un plan de gestion sont en cours de rédaction par l'ADEME. La consultation sera lancée fin février 2025.

Un CSL sera programmé au second semestre 2025.

2. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites

M. LE MOING expose le dossier de Munsch-Gulden (pages 6 à 13 du diaporama).

M. le sous-préfet de Saverne relève que les éléments apportés sont clairs et conformes à ce qui a été vu au dernier CSL du 20 décembre 2024.

Puis M. LE MOING parle du site PCUK Wintzenheim (pages 14 à 23 du diaporama).

Il précise qu'un communiqué de presse sera préparé prochainement et diffusé le plus largement possible auprès de la population.

Enfin, Mme DEJEAN présente le site Abt (pages 24 à 26).

M. le préfet insiste sur le fait que toutes les informations sont diffusées auprès du public, notamment par le biais du site internet dédié : <http://www.nappe-dalsace.fr/>

Puis le préfet ouvre les échanges.

Pour le site Abt, M. FLORY souhaite savoir s'il est toujours prévu d'évaluer la pollution, plus loin en aval. Mme DEJEAN répond positivement à cette demande. Des piézomètres complémentaires seront intégrés au réseau actuel.

M. FLORY souhaite savoir s'il y a des risques pour les 2 écoles de Richwiller. Mme DEJEAN relève que des mesures d'air ont été réalisées au droit de l'école élémentaire Eugène Wacker lors de l'étude réalisée en 2021. Les concentrations en polluants mesurées à l'état de traces dans l'école n'étaient pas de nature à générer un risque sanitaire pour les usagers. De nouvelles analyses seront faites dans le cadre de l'étude complémentaire prescrite par l'APTO d'août 2024, pour confirmer cela.

M. FLORY souhaite savoir si des analyses d'air intérieur ont été effectuées chez les riverains du site. Mme DEJEAN confirme que de telles analyses ont été réalisées en 2021. Des concentrations élevées avaient été détectées dans une maison riveraine, mais sur une seule campagne parmi les 3 réalisées. Toutefois, les calculs de risques sanitaires étaient acceptables pour un usage résidentiel.

Enfin, M. FLORY note que des travaux de dépollution sont annoncés sur les 2 autres sites. Qu'en est-il à Richwiller ? Il demande également s'il y aura toujours assez d'argent. Mme DEJEAN précise que pour le site Abt, il faut voir si des travaux de dépollution sont nécessaires. Il faut attendre la fin des études complémentaires pour pouvoir répondre. Concernant l'enveloppe budgétaire : 50 millions d'euros sont affectés pour cette mission sur les 3 sites. 40 millions sont réservés pour le site PCUK Wintzenheim. Les 10 millions restants seront consacrés aux 2 autres sites.

M. le député OTT note que l'enveloppe budgétaire est mobilisée. Il rappelle que cette enveloppe a été affectée localement, dans le cadre du dossier Stocamine. Il faut donc avoir une réussite totale sur les 3 sites.

Il souhaite savoir la durée des travaux sur le site PCUK et également de quelle manière les terres polluées seront dégradées ?

M. LE MOING indique que sur le site PCUK Wintzenheim, les travaux dureront plus d'une année et que la durée des travaux dépendra des solutions techniques retenus. Plusieurs solutions sont envisageables à ce stade et l'étude préparatoire devra définir les plus pertinentes. Ainsi, il peut être envisagé l'excavation pour les déchets purs, sur des secteurs ciblés par l'étude préparatoire. Ailleurs, des méthodes douces de traitement seront mises en œuvre.

Pour le site de Wingen sur Moder, l'intervention sera plus courte, car le site est plus petit.

M. KLEIN note que de l'argent public est mobilisé pour dépolluer les 3 sites. Il faut donc absolument éviter de la spéculation. Il est surpris que pour le site PCUK Wintzenheim, un changement de propriétaire ait eu lieu récemment. Il insiste donc pour que l'usage futur du site soit bien défini et évite des spéculations immobilières.

M. FLORY se pose la même question pour le site de Richwiller.

M. THALINGER indique que les collectivités ne souhaitent pas acheter les terrains sur le site de PCUK Wintzenheim. Il faut donc définir rapidement un usage futur du site, pour sécuriser l'avenir.

M. URING rappelle que cette question a déjà été abordée plusieurs fois lors de différents CSL. A ce jour, concernant le site PCUK Wintzenheim, l'EPFA ne peut pas agir (Colmar Agglomération n'adhère pas à l'EPFA). Il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver l'intérêt général.

Mme JAMAIN précise que l'ADEME n'a pas pour objectif de réaliser les opérations de réhabilitation dont un exploitant aurait la charge, mais de supprimer le risque de pollution de la nappe.

Par exemple, sur le site PCUK Wintzenheim, quand bien même il a été décidé l'élimination du massif de déchets pour protéger la nappe d'Alsace, l'ADEME n'est pas missionné pour remettre en état de compatibilité avec un quelconque usage. Des servitudes d'utilité publique (SUP) ont été mises en place sur ce site, elles seront partiellement levées pour permettre les travaux de dépollution. Mais à l'issue de ces travaux, des SUP existeront toujours. Si un changement d'usage est envisagé par un porteur de projet, il conviendra de passer par une mise en compatibilité du PLU. Dans ce cas, le porteur de projet devra démontrer dans une étude qu'il peut opérer, en toute légalité, à ce changement d'usage.

Pour M. le secrétaire général, l'ADEME, mandaté par l'Etat, s'engage à protéger la nappe. Certes, l'intervention de l'Etat ne doit pas permettre à certains de bénéficier d'un enrichissement sans cause. Mais ce sont les collectivités qui ont les outils pour s'en assurer.

Mme LE MOING souhaite préciser que même si Colmar Agglomération était membre de l'EPFA, ce dernier ne peut intervenir que sur la demande expresse de la collectivité.

Mme LEHRY précise qu'elle est présente ce jour en qualité de conseillère régionale et de présidente de l'Aprona.

L'Aprona peut être un partenaire utile sur ce dossier, compte tenu de sa connaissance parfaite de la nappe d'Alsace.

M. KLEIN indique que sur le travail fait par l'ADEME, il est en totale adéquation.

Pour le site de PCUK Wintzenheim, il précise que 700 tonnes de lindane seraient présentes et que la nappe est polluée au quotidien. Il souhaite savoir combien de kilos s'échappent tous les jours ?

M. LE MOING indique qu'il n'est pas encore possible d'estimer précisément cette donnée, mais que l'étude préparatoire (notamment via les mesures de terrain et la modélisation), permettra de répondre à cette question.

Enfin, il est important de noter que le panache de produits dans les eaux souterraines en aval hydraulique du site PCUK est stable et reste contenu dans l'actuel périmètre de restrictions d'usage.

M. le préfet conclut la séance.

Il précise que les documents présentés en séance seront mis sur le site internet dédié rapidement.

M. Le préfet clôture la réunion de ce COPIL, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le préfet

signé :

Thierry QUEFFELEC